

## RAMATUELLE

# Combes-Jauffret : Vivre dans la presqu'île marque un point

**A**près une longue série de déconvenues dans le combat qu'elle mène contre la commune de Ramatuelle et le projet d'éco hameau des Combes-Jauffret, l'association « Vivre dans la presqu'île de Saint-Tropez » vient de marquer un point. La cour administrative d'appel de Marseille vient de lui donner raison en effet sur plusieurs reproches qu'elle faisait à la commune depuis l'origine au niveau de l'intégration environnementale.

Ainsi, dans un jugement rendu public jeudi, les juges ont décidé purement et simplement d'annuler le permis de construire du projet, délivré le 14 février 2014 par le maire.

Quelle pourra être la suite de cette décision, la totalité des bâtiments prévus ayant déjà été construits, achevés et livrés ? La question reste posée pour l'heure, d'autant que la

commune a décidé sans surprise de se pourvoir en cassation. Réponse donc à l'issue du prochain épisode judiciaire.

### La réaction de la commune

Le maire Roland Bruno a réagi dès hier matin à travers un très long communiqué dont voici l'essentiel : « L'arrêt de la cour administrative d'appel considère que l'éco-hameau des Combes-Jauffret est mal intégré au paysage en raison de ses dimensions non conformes à la tradition des hameaux de Provence.

D'une part il suffit d'emprunter les routes principales qui traversent la presqu'île de Saint-Tropez pour vérifier que l'éco-hameau est parfaitement intégré au paysage, ce qui n'est pas un hasard puisque sa localisation a précisément été choisie pour que son intégration à l'environnement soit optimale. A ce sujet la commune



**En février dernier, le sous-préfet Philippe Portal était venu constater sur place la phase de finition des travaux de construction du Hameau.** (Photo DR)

n'avait pas le choix. Pour répondre aux besoins de sa population en logement, alors que l'école se dépeuplait et que nombre de familles ramatuelloises ne

pouvaient plus vivre dans la presqu'île, il était indispensable de créer un nombre suffisant de logements accessibles à toutes les catégories sociales. Accoler ces

logements au village perché aurait inmanquablement détruit son caractère pittoresque. La solution d'un hameau nouveau intégré à l'environnement était donc incontournable.

D'autre part, les dimensions, l'architecture et l'organisation de ce hameau nouveau ont été très précisément inspirées par l'étude de hameaux anciens qui existent dans les Maures, avec des hauteurs, des caractéristiques et des dimensions qui sont comparables, point par point, avec le hameau nouveau des Combes-Jauffret. Celui-ci a d'ailleurs obtenu non seulement les avis favorables de l'architecte des bâtiments de France, mais aussi la certification « Bâtiment durable méditerranéen niveau Or » aux stades conception et réalisation.

L'arrêt de la cour administrative d'appel ayant ignoré ces données factuelles, la commune se pourvoit évidemment en Conseil d'Etat... »

Les Amis de Ramatuelle" s'étonnent de la décision de la cour administrative d'appel d'annuler le permis de construire de 2014 relatif au hameau des Combes-Jauffret. Outre le fait que ce jugement tardif ne saurait être suivi de la destruction des bâtiments sans créer un séisme local, il leur parait infondé. Ce projet était une nécessité et sa réalisation une réussite. Contrairement à ce qui est allégué, le hameau est bien intégré à l'environnement et de taille raisonnable. Il suffit de s'y rendre pour s'en convaincre. Les Amis de Ramatuelle qui au début du projet l'ont critiqué puis soutenu une fois certaines corrections apportées, tiennent à faire savoir à la Municipalité et aux Ramatuellois qu'ils peuvent compter sur le soutien de l'Association.